

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 56-462-1935 Divers.

n° 56-462-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 mai 1935

Numéro JO

n° 462 du 31/05/1935

Date du numéro

31 mai 1935

TEXTE INTÉGRAL

la Supérieure des religieuses franciscaines est autorisée à occuper à titre nrecaire et révacable, le lot n° 417 du plateau du Serpent, à Djibouti.